

SESSION 1

Examens anticipés L1 : samedi 9 décembre 2023

- Semestres impairs « janvier » : lundi 8 janvier 2024 au vendredi 12 janvier 2024
- Semestres pairs « mai » : lundi 29 avril 2024 au vendredi 6 mai 2024

SESSION 2

- Semestres impairs : lundi 17 juin 2024 au vendredi 21 juin 2024
- Semestres pairs : lundi 24 juin 2024 au vendredi 28 juin 2024

IMPORTANT

Après lecture attentive du planning des examens, les étudiants constatant une incompatibilité entre les épreuves sont priés de le signaler très rapidement au bureau de la scolarité administrative - catherine.pascal@univ-amu.fr - Tél. 04 13 94 59 35

« Aucune convocation individuelle n'est envoyée »

Calendrier / convocation

15 jours avant le début de chaque session, le planning des examens est affiché sur les panneaux d'affichage de chaque promotion. Vous pouvez le consulter sur votre ENT avec votre n° d'identifiant et votre mot de passe dans l'application :

ADE > Planning > Groupes Etudiants > Staps > Examens

Le déroulement des épreuves pour chaque session d'examen se fait à la halle des sports, amphis des Sciences, salles FSS, amphis FSS, autres.

> Le calendrier indique l'heure de début de l'épreuve.

> L'étudiant doit être présent **30 minutes** avant le début de l'épreuve afin d'**éviter tout retard**. Il est **VIVEMENT CONSEILLE d'anticiper les horaires de début des épreuves en raison de la circulation et divers travaux, accident...**

> L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après la distribution des sujets.

> L'étudiant doit être toujours en possession de sa carte d'étudiant. En cas d'oubli, il peut présenter sa carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire.

En l'absence de l'une de ces pièces, **l'étudiant ne sera pas autorisé à composer**. (Les titres de transports, carte de bibliothèque et autres documents, même avec photo, ne sont pas admis comme justificatifs d'identité)

Dans la salle d'examen, les étudiants sont tenus de :

- Déposer leur sac à l'entrée ou au fond de la salle avant de s'installer
- S'asseoir impérativement à la place attribuée
- Pour les épreuves d'une heure, l'étudiant doit attendre obligatoirement la fin de la première heure
- Pour les épreuves qui durent plus d'une heure, l'étudiant peut quitter la salle au bout d'une heure (même si l'étudiant rend copie blanche)
- L'étudiant ne doit pas troubler le bon déroulement de l'examen
- Tout instrument électronique, téléphone portable, calculette... pouvant stocker des fichiers ou donnant accès à internet est formellement interdit pendant les examens
- Casquettes, bonnets... interdits dans la salle d'examen
- L'étudiant doit se munir d'un stylo noir ou bleu foncé pour compléter les grilles de QCM sans oublier d'indiquer le n° étudiant et de signer la grille – **d'un tube de colle pour cacheter les copies**
- L'étudiant doit rendre sa copie sans oublier de noter comme suit :
 - Son nom et prénom : (DUPONT Pierre)
 - L'intitulé de l'épreuve (ex : FPS102AM / histoire du sport en France)
 - Le nom de l'enseignant : (Marianne BARTHELEMY)
 - **Cacheter la copie** et ne pas oublier de signer la liste d'émargement avant de sortir de la salle d'examen

RAPPEL : LES ETUDIANTS SOUPÇONNÉS DE FRAUDE, DE TENTATIVE DE FRAUDE OU DE TROUBLE A L'ORDRE PUBLIC SONT PRESENTES A LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPETENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION